



ACV-CSC
METEA

CP 111

PROLONGATION DES MESURES COVID-19 du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 30 juin 2022

- Supplément prime de fin d'année (CP 111.01 & 02)
- Engagement de solidarité pension complémentaire (CP 111)
- Indemnité complémentaire FSE CT (CP 111)

Ces mesures s'appliquent au chômage temporaire « corona » et « guerre en Ukraine »

